

16/

2°) Adjudication des travaux d'amélioration et de modernisation de la voirie urbaine

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre le dossier d'adjudication des travaux d'amélioration et de modernisation de la voirie (programme 1966) qui a été établi par M. APFRE, Ingénieur T.P.E., Conseiller Technique de la Commune de Saint-Denis.

Les travaux d'amélioration et de modernisation de la voirie urbaine ( programme 1966) de Saint-Denis ont été divisés en deux lots:

- 1er lot: construction de trottoirs, caniveaux et ouvrages d'évacuation d'eau pluviales en bordure de la RN 2 entre le pont du Buis et le radier des Deux Canons.
- 2me lot: aménagement et réfection de la voirie urbaine en divers points de l'agglomération.

L'ensemble de ces travaux dont le montant s'élève à 46 500 000 francs C.F.A. seront financés en partie par des emprunts que la Commune a contractés auprès de la C.C.C.E. et de la Caisse des Dépôts et Consignations, et partie par la Commune. La dépense est imputable sur les disponibilités du Chap.901 - art.331 - 1: Grosses réparations diverses.

La réception des soumissions est fixée au 21 Mars 1966 à 16 heures.

L'adjudication aura lieu le 22 Mars 1966 à 16 heures à l'Hôtel de Ville ( Bureau de M. le Maire).

Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix.

Approuvé,  
 St Denis le 8 Mars 1966,  
 M. le Maire,  
 Secrétaire Général,  
 Signé: J. Bluchard

Adopté à l'unanimité.